



# SPORTS

## **Appel à Projets « Adaptons les défis »**

Dans le cadre du Plan Jeunesse - Déclif, le Département de la Vienne renouvelle pour l'année 2021/2022, l'appel à projets intitulé « Adaptons les défis ». Cette action, menée en partenariat avec le mouvement sportif local, vise à permettre aux jeunes en situation de handicap, d'accéder à une pratique sportive en club.

L'objectif est de favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de ce public jeune qui n'a pas de pratique régulière en club fédéral.

### **Public visé**

Jeunes en situation de handicap, âgés de 8 à 20 ans et non licenciés dans un club affilié à une fédération sportive.

### **Porteurs de projet**

Les associations sportives doivent être affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports et leur siège social doit être situé dans le département de la Vienne.

### **Initiatives concernées**

Le soutien du Département portera sur des actions innovantes ne relevant pas du fonctionnement de l'association et se déroulant pendant la saison sportive 2021/2022.

### **Calendrier et sélection des projets**

**Date limite de dépôt des dossiers : 31 mars 2021**

Commission de sélection : mai 2021

### **Comment répondre ?**

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site du Département de La Vienne : [www.lavienne86.fr](http://www.lavienne86.fr) - Onglet : Loisirs.

Rubrique : Sport – Le soutien aux structures sportives.

Appel à projets : Adaptons les défis

### **Dossier à retourner à :**

Département de la Vienne  
Direction de la Jeunesse et des Sports  
CS 80319  
86 008 POITIERS CEDEX

Ou par courriel : [sport@departement86.fr](mailto:sport@departement86.fr)